

VIE CHÈRE : LA FNME-CGT TOUJOURS IMPLIQUÉE



Je souhaite recevoir l'information CGT GRDF en direct. Je flashe le QR code et je m'inscris.

Préambule :

Pendant le conflit social de fin 2022 autour de l'inflation et du coût de la vie, la direction de GRDF avait ouvert une négociation « Vie Chère » pour éteindre le brasier.

Des discussions sur le sujet se sont poursuivies entre la Direction Nationale et les OS au premier trimestre 2023. La Direction proposait 3 catégories de villes où les agents auraient ouvert droit à une indemnité. La CGT n'était pas favorable à ce zonage car 70% du territoire ne s'y retrouvait pas et bon nombre d'agents n'auraient pas bénéficié de cette indemnité.

Les négociations ont été suspendues et la Direction n'est plus jamais revenue sur la question.

Même si la CGT revendique en premier lieu des augmentations de salaires plutôt que des primes, cette revendication a continué d'être portée par la FNME-CGT dans certaines régions.

**Là où le rapport de force a existé,
des accords ou des protocoles de fin de conflit ont été signés.**

Citons, par exemple les **Alpes Maritimes, la métropole lyonnaise** ou encore **Marseille**. Dernièrement, et après plusieurs mois de lutte, les agents de la DR/DCT **Ile de France accompagnés de la seule FNME-CGT**, ont vu leurs revendications aboutir à un accord pour faire face à la cherté de la vie. Dans le préambule de ce dernier accord, les Directions des DR-DCT écrivent même que « *la région Ile de France se caractérise par un écart documenté en matière de coût de la vie avec les autres régions françaises* ».



Pourquoi, là où des accords ou protocoles de fin de conflit ont été signés, l'ensemble des agents du périmètre géographique ne bénéficient-ils pas des mêmes dispositions, quelle que soit leur Direction d'appartenance ?

Les Directions attendent-elles que le personnel se mette en grève pour réparer cette injustice ?



La FNME-CGT a écrit officiellement à la Direction Nationale pour lui demander de mandater les Directions des régions concernées et des Fonctions Centrales pour étendre ces accords à l'ensemble des agents des périmètres concernés.

Rien que pour l'accord Ile de France, cela concernerait les agents des sites de **Condorcet, de rue de Maubeuge, de Pantin, de Supply Chain Matériel à Gennevilliers, d'Energy Formation à Gennevilliers, de l'USG à Sartrouville et de la plateforme Comptable de Cergy.**

S'agissant de **Lyon**, cela concernerait aussi ceux de **Gallieni et d'Energy Formation.**

Plus largement, dans son courrier, la FNME-CGT demande la réouverture d'une négociation nationale Vie Chère pour les agents des périmètres où aucun accord ou protocole de fin de conflit n'a été signé.



Je consulte l'accord
Vie Chère IDF



Je consulte
le courrier au DRHT

